

Avis de Soutenance

Madame Manon ZARPAS

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'objet du contrat en droit administratif

dirigés par Madame Marion UBAUD-BERGERON

Soutenance prévue le **jeudi 14 décembre 2023** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et de Science politique 39 Rue de l'Université Bât.1 (Entrée principale : Rue de l'École Mage) 34060 Montpellier

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

Mme Marion UBAUD-BERGERON	Université de Montpellier	Directrice de thèse
M. Frédéric LOMBARD	Aix-Marseille Université, Faculté de droit et de science politique, Centre de Recherches Administratives (CRA EA 893)	Rapporteur
M. François BRENET	Université de Poitiers	Rapporteur
M. Julien MARTIN	Université de Bordeaux - Faculté de droit et de science politique - Institut Léon Duguit (ILD)	Examineur
Mme Fanny TARLET	Université de Montpellier	Examinatrice

Mots-clés : Droit administratif, Droit des contrats administratifs, Droit de la commande publique, Objet du contrat,

Résumé :

Le droit administratif n'ignore pas la notion d'objet du contrat, bien au contraire : son existence constitue ainsi une condition de validité du contrat administratif et une condition de légalité de la procédure de passation des contrats de la commande publique, tandis que la protection de l'objet est au cœur de la théorie des modifications contractuelles, de la fonction d'interprétation du juge administratif du contrat, ou encore de la classification des contrats administratifs. Omniprésent, l'objet du contrat est ainsi en suspension dans tout le droit des contrats administratifs comme dans celui de la commande publique et produit des conséquences pratiques avérées. La notion est pourtant relativement méconnue : la présente étude a ainsi pour objectif d'éclairer la notion d'objet, et ses fonctions, en droit administratif. Sera alors mis en lumière la dimension plurielle de l'objet du contrat, sa signification pouvant varier selon le contexte juridique dans lequel elle est employée. Elle rejoint parfois la théorie civiliste de l'objet, notamment en tant que condition de validité du contrat et comme condition de légalité de la modification des contrats. Cependant, elle peut également revêtir une signification différente, notamment lorsque le droit de la commande publique lui confère une fonction procédurale. De même, la notion s'avère originale dans l'exécution des contrats administratifs, où le

juge administratif mobilise la notion d'objet à des fins d'interprétation ou de création de règles spécifiques à certaines catégories de contrats. L'objet du contrat participe ainsi à la construction d'une théorie du contrat en droit administratif qui, sans ignorer le modèle du droit civil, demeure empreinte d'une singularité certaine.